



Procès-verbal

Assemblée générale SIGA-FSIA

Lieu	Congress Center Kursaal, Interlaken
Date/heure	Vendredi, 4 novembre 2022, 10h30 – 11h55
Participants	<p>Michèle Giroud, Présidente Andreas Mathies, Vice-Président Maria Castaño, membre du comité Samuel Faust, membre du comité (excusé) Paloma Nardella, membre du comité Florian Strunck, membre du comité Luzia Vetter, membre du comité</p> <p>Martin Venetz, candidat au comité</p> <p>Remo Fürer, secrétaire général, procès-verbal</p> <p>Membres : selon la liste des présences (52 votants)</p>

Michèle Giroud ouvre l'assemblée générale à 10h30 et souhaite la bienvenue aux membres présents.

1. Élection des scrutateurs

Björn Werner et Marcel Künzler acceptent d'exercer la fonction de scrutateur.

L'assemblée générale élit Björn Werner et Marcel Künzler à l'unanimité comme scrutateurs.

2. Approbation de l'ordre du jour

Michèle Giroud ouvre les débats concernant l'ordre du jour.

L'assemblée générale approuve l'ordre du jour à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2021

Le procès-verbal 2021 a été publié dans les documents joints à l'invitation.

Le procès-verbal est approuvé avec une abstention et des remerciements sont adressés à son auteur Remo Fürer.

4. Approbation des rapports annuels 1.7.2021 – 30.06.2022

Les rapports annuels 1.7. 2021 – 30.06.2022 ont été publiés dans les documents joints à l'invitation. Maria Castaño (SIGA-FSIA Editorial Board), Andreas Mathies (SIGA-FSIA Management), Florian Strunck (SIGA-FSIA Event), Paloma Nardella (SIGA-FSIA Education), Luzia Vetter (SIGA-FSIA Practice), Martin Venetz (GIAL) et Hans Christian Neukirchen (SIGA-FSIA Prehospital Care) présentent les rapports respectifs de leur commission aux membres présents.

Les rapports annuels sont approuvés à l'unanimité.

5. Approbation des comptes annuels 2021

Remo FÜRER commente le bilan et le compte de résultats qui figurent dans l'invitation à l'AG. Le bilan présente un résultat positif pour l'année 2021 avec un plus de Fr. 15'282.87. Ce bilan positif est dû à divers efforts de la part de la SIGA-FSIA. Les incertitudes liées aux années 2020 et 2021, dominées par le Corona, ont pu être surmontées et l'association a pu être remise sur les rails financièrement. Il y a eu en 2021 une croissance des membres dans les groupes de membres ayant un impact financier. Pour le Journal d'anesthésie, les recettes pour les annonces commerciales ont heureusement pu être clôturées au-delà du budget, mais les annonces d'emploi imprimées restent inférieures aux attentes. En revanche, les recettes des annonces d'emploi sur le site internet ont dépassé les attentes. Un sponsor s'est malheureusement retiré du site, ce qui explique que les recettes soient nettement inférieures au budget. Cette entreprise a toutefois effectué d'autres prestations publicitaires chez nous, c'est pourquoi il s'agit ici d'un report partiel des recettes.

En raison des incertitudes liées à la pandémie de Corona, le congrès d'anesthésie 2021 a de nouveau été organisé sous forme de webinaire. Cela se reflète en conséquence dans les reports de recettes. Nous avons toutefois été très heureux de voir que tant de participant(e)s ont également suivi le congrès sous forme numérique. Le symposium GIAL, qui se déroule habituellement comme à Sion, a également été organisé sous forme de webinaire et ne correspond donc pas au budget. De plus, la SIGA-FSIA a encore bénéficié de dons issus du financement participatif de l'année précédente, qui ont été en partie reportés en 2021.

Du côté des charges, il s'avère que 2021 a été une année pleine de défis et d'incertitudes. Un fort besoin de renseignements sur le droit du travail a été constaté, ce qui se reflète également dans l'augmentation des coûts du secrétariat général. Grâce aux nombreuses vidéoconférences, des économies ont été réalisées sur les frais de salles de réunion et de déplacement. Cependant les échanges entre les fonctionnaires n'ont donc pas pu avoir lieu avec la même intensité.

En raison de l'organisation numérique du congrès, des économies ont été réalisées sur les frais de salle et de restauration. En contrepartie, la transmission numérique a été assurée par l'agence de cinéma professionnelle Avarel. Un pas en avant en termes de professionnalisme a ainsi été réalisé par rapport au webinaire 2020.

La petite provision du GIAL a été entièrement dissoute pour l'organisation du symposium GIAL 2021. Une provision de Fr. 6'000.- a été constituée sur l'objet de coûts projets de politique professionnelle et une provision de Fr. 15'000.- sur les projets de communication. Ces provisions seront utilisées pour divers projets futurs conformément à la planification stratégique.

Les membres n'ont pas de questions concernant les comptes annuels 2021.

Les comptes annuels 2021 sont approuvés à l'unanimité.

6. Décharge au comité

Remo FÜRER recommande aux membres de donner décharge au comité.

Les membres donnent décharge au comité à l'unanimité et avec des applaudissements.

7. Motions

7.1 Motions des membres

Hubert Wiskerke, président d'honneur de la SIGA-FSIA, a déposé une proposition d'adaptation des statuts afin d'y intégrer l'histoire de la fédération. Ceci est proposé au vote sous la forme d'un paragraphe formulé ci-dessous. Le comité directeur recommande aux membres d'accepter la proposition.

Les membres présents adoptent la proposition des statuts à l'unanimité.

7.2 Motions du comité

Le comité soumet trois motions pour approbation aux membres.

7.2.1 Proposition de modification des statuts: Formulation plus précise des droits de vote

Le comité propose la modification suivante des statuts de la SIGA-FSIA. Il s'agit d'une formulation plus précise des droits de vote de ces catégories de membres. Toutes les adaptations qui en découlent figurent dans le document ci-joint des statuts révisés.

La proposition de statuts du comité concernant une formulation plus précise des droits de vote des catégories de membres est adoptée à l'unanimité par les membres.

7.2.2 Proposition de modification des statuts: Engagement ou mandat de membres

Le comité propose de compléter les statuts de la SIGA-FSIA comme suit. Le comité est ainsi habilité à engager ou à mandater certains membres (du comité) pour des missions particulières qui dépassent l'activité ordinaire du comité mais qui sont en rapport avec le but de l'association spécialisée. Les droits et obligations y afférents doivent être fixés par convention. Les adaptations qui en découlent figurent dans le document ci-joint des statuts révisés.

La proposition de statuts du comité concernant l'engagement ou mandat de membres est adoptée à l'unanimité par l'assemblée générale.

7.2.3 Procédure d'admission des membres de la commission

Suite au retrait de la procédure d'admission pour les membres de commission lors de l'assemblée générale du 29 octobre 2021, la commission SIGA-FSIA Management a élaboré une nouvelle procédure. Le document «Procédure d'admission des membres des commissions de la SIGA-FSIA» est joint à l'envoi de cette invitation. Le comité propose d'adopter la procédure à l'admission des membres des commissions.

La proposition du comité concernant la procédure d'admission des membres de la commission est adoptée à l'unanimité par l'assemblée générale.

Michèle Giroud remercie l'assemblée générale pour l'acceptation des propositions et la confiance accordée au comité.

8. Démissions / élections

8.1 Démissions du comité

Aucune démission n'est à signaler au sein du comité de la SIGA-FSIA.

8.2 Réélections du comité

Les membres suivants se représentent à l'élection pour deux ans:

Maria Castaño (SIGA-FSIA Editorial Board)
Paloma Nardella (SIGA-FSIA Education)

Maria Castaño est confirmée à l'unanimité comme membre du comité
Paloma Nardella est confirmée à l'unanimité comme membre du comité

Les membres du comité réélus sont chaleureusement applaudis.

Les mandats des autres membres du comité sont en cours.

8.3 Nouvelles élections du comité

Martin Venetz est proposé à l'élection comme nouveau membre du comité pour représenter le GIAL. Il se présente brièvement aux membres présents.

Lettre de motivation de Martin Venetz:

«Par cette courte lettre, je souhaite poser officiellement ma candidature pour devenir membre du comité de la SIGA-FSIA et représenter ainsi le GIAL au sein de la SIGA-FSIA. En tant que jeune personne qui a terminé sa formation d'expert diplômé en soins d'anesthésie il y a tout juste un an, je suis prêt à assumer une nouvelle responsabilité au sein de notre profession.

Ces dernières années ont montré que les soins infirmiers sont confrontés à des défis majeurs, tant au niveau politique qu'au niveau de la société. Après la pandémie, les problèmes dans l'ensemble du secteur des soins - et donc aussi explicitement dans les soins d'anesthésie - ont gagné en importance dans l'attention publique et l'urgence en matière des soins est devenue une réalité dans la société. Je suis fermement convaincu que des

Interlaken, le 4 novembre 2022

Seite / page 4 / 7

associations professionnelles fortes sont essentielles pour relever de manière adéquate ces défis à venir et je suis donc prêt à m'engager pour ma profession au sein de la SIGA-FSIA. En tant que personne germanophone qui a le privilège de travailler dans une institution francophone, je me mets volontiers à disposition pour représenter le GIAL au sein de la SIGA-FSIA et apporter ainsi une contribution utile à notre association professionnelle grâce à mes compétences linguistiques.»

Martin Venetz est confirmé à l'unanimité comme vice-président de la SIGA-FSIA et est applaudi chaleureusement.

8.4 Élection délégué(e)s ASI

Les représentant(e)s suivant(e)s sont élus à l'unanimité comme délégué(e)s ASI :

Rahel Schmid

Benjamin Albiez

Luzia Vetter

Michèle Giroud

8.5 Élection de l'organe de révision

Comme l'année dernière, le comité propose de désigner la fiduciaire BDO Treuhand AG à Sursee comme organe de révision pour les comptes 2022.

L'assemblée réélit la BDO Treuhand AG à l'unanimité comme organe de révision.

9. Définition de la politique associative fondamentale (stratégie)

Michèle Giroud présente le document stratégique de la SIGA-FSIA. Cette année, une enquête a été menée auprès des membres. Il s'agissait d'évaluer la satisfaction des membres par rapport à l'offre de la SIGA-FSIA et, d'autre part, de connaître les besoins en termes de prestations manquantes de la part de la fédération. Cela permet de faire une comparaison et de prendre en compte les évolutions possibles dans le travail de la SIGA-FSIA. Pour l'enquête, 1501 membres ont été contactés. Parmi eux, 573 membres (38%) ont ouvert le questionnaire et 279 membres (18.5%) ont terminé l'enquête dans son intégralité. 247 membres (88.5%) ont utilisé le questionnaire allemand, 28 membres (10%) le questionnaire français et 4 membres (1.4%) le questionnaire italien. La grande majorité des personnes interrogées sont des expert(e)s diplômé(e)s en soins d'anesthésie (84,6%). Cette enquête peut donc être considérée comme une enquête auprès de la "base" des infirmier(ière)s anesthésistes au sein de l'association professionnelle de la SIGA-FSIA. Les résultats de l'enquête auprès des membres seront intégrés dans la stratégie et publiés dans le Journal d'anesthésie.

Lors de la réunion stratégique de la SIGA-FSIA, le comité a décidé de lancer l'action «Member get member» afin de stimuler la croissance des membres. Un membre de la SIGA-FSIA reçoit un chèque Reka d'une valeur de 60 francs pour le recrutement d'un nouveau membre. Nous espérons que beaucoup de membres profiteront de cette action. Il est avantageux de s'engager au sein d'une association forte afin de lutter ensemble pour nos préoccupations.

L'année dernière, le comité s'est penché sur les besoins des nouvelles générations et a décidé de lancer un nouveau site internet. Un groupe de travail se penche depuis le mois

SIGA-FSIA

Procès-verbal de l'assemblée générale du 4 novembre 2022

d'avril 2022 sur ce nouveau site, qui sera publié en 2023. Dans le cadre de la stratégie, le comité a aussi décidé d'élaborer une charte de la SIGA-FSIA.

La commission SIGA-FISA Practice a publié une fiche d'information avec des mesures non pharmacologiques pour la prévention du délire postopératoire. Jusqu'à 70% des patient(e)s sont concerné(e)s, c'est pourquoi la prévention du délire postopératoire est d'une grande importance pour la pratique des soins d'anesthésie. Cette fiche doit servir d'outil pour la pratique professionnelle de l'anesthésie. Les mesures doivent être intégrées dans le concept existant de l'institution afin de garantir une prise en charge optimale de nos patient(e)s en anesthésie. La SSAPM soutient cette fiche d'information.

Christine Bally, responsable du département formation de l'ASI, adresse un message de bienvenue de l'ASI aux membres de la SIGA-FSIA présents. Elle informe sur les prochaines étapes de la mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers.

10. Approbation du budget 2023

Remo FÜRER explique le budget pour 2023. Du côté des recettes, on s'attend à ce que le nombre élevé de membres puisse être maintenu, mais pas avec la même croissance que les années précédentes. En raison de la situation sur le marché du travail et du nouveau site web, nous continuons à compter sur une augmentation des recettes provenant du portail de l'emploi en ligne et de la newsletter. Les recettes budgétées pour les annonces dans le Journal d'anesthésie ont été réduites en conséquence. Pour le congrès, nous comptons toujours sur un nombre élevé de participant(e)s, mais il s'avère que nous n'atteindrons pas le nombre de participant(e)s d'avant Corona. En raison du renchérissement l'année prochaine, il y aura quelques augmentations de coûts, dont il est partiellement tenu compte dans le présent budget. Le congrès et les formations continues seront planifiés comme des manifestations physiques, ce qui a été pris en compte en conséquence dans le budget. D'autres ajustements ont été effectués sur la base des développements financiers antérieurs. Le budget prévoit un résultat de Fr. 0.- pour 2023.

Les personnes présentes n'ont pas de questions à ce sujet.

L'assemblée approuve le budget 2023 à l'unanimité.

11. Cotisation des membres directs

Le comité demande de ne pas modifier les cotisations des membres directs pour 2023.

Concrètement, cela signifie :

Membre actif, activité professionnelle > 50%	Fr. 185. –
Membre actif, activité professionnelle ≤ 50%	Fr. 105. –
Membre associé, activité professionnelle > 50%	Fr. 185. –
Membre associé, activité professionnelle ≤ 50%	Fr. 105. –
Membre passif (membres actifs/associés sans activité professionnelle)	Fr. 50. –
Étudiants en 1 ^{ère} année de formation	Gratuit
Étudiants en 2 ^{ème} année de formation	Fr. 185. –
Membre d'honneur	Fr. 0. –

L'assemblée approuve les cotisations 2023 pour les membres à l'unanimité.

12. Divers

Michèle Giroud remercie toutes les personnes présentes pour l'excellente collaboration. Elle souhaite beaucoup de succès au nouveau membre du comité et un congrès intéressant à toutes les personnes présentes. Elle clôt l'assemblée générale à 11h55.

Pour le procès-verbal:



Remo Furer
Secrétaire général